

En clôturant ce séminaire, S.E.M. Ahmed Ben Saïd JAFFAR a adressé ses plus vifs remerciements à tous les organisateurs de cette manifestation, et en particulier à la Région et au Président Paul VERGES, pour la parfaite organisation de cette rencontre internationale, ainsi que pour la qualité de l'accueil réservé aux délégations étrangères.

✓ **Projets communs :**

- Interconnexion électrique des îles
- Groupement d'importation des hydrocarbures
- Expérimentation du fourneau portois au niveau d'un village ou d'une micro-région dans chaque île
- De nombreux autres

Un outil pour planifier et mettre en œuvre des programmes :

✓ **Réseau d'échange et de partage entre acteurs de l'OI :**

- Colloques et ateliers de travail
- Portail internet : expériences, base de publications et de données, veille technologique

Dans le cadre de ce travail en réseau, seront précisées l'opportunité et les modalités de création éventuelle d'une **Agence OI de l'énergie** :

- Pour coordonner les stratégies des îles
- Base de l'agence avec un groupe de travail constitué de points focaux nationaux :
 - ✓ Mise à disposition d'une personne par île
 - ✓ Pour étudier la faisabilité d'un programme commun

d. Conclusions :

Les îles de l'Océan Indien ont les moyens en termes de potentialité matérielle et de ressources humaines, mais leur mise en commun est essentielle à la bonne mise en œuvre d'une démarche énergétique commune. La COI doit permettre aux îles de faciliter cette mise en commun par l'exploitation des ressources locales et non l'intervention de bureaux d'études extérieurs.

CONCLUSION

Ainsi donc, ce séminaire aura permis pour la première fois à des représentants des Etats ACP de la COI et de La Réunion de se rencontrer afin de définir, à partir d'exemples concrets et au sein de deux ateliers thématiques (sécurité alimentaire et énergie), des projets d'intérêt commun ainsi que les voies et les moyens d'une meilleure articulation FED/FEDER dans le cadre du processus d'intégration régionale auquel participent les îles de la COI.

Les participants de ce séminaire ont souhaité que les instances concernées de la COI se saisissent désormais de ces recommandations, afin de leur donner les suites qui leur paraîtront appropriées.

Les Seychelles :

Une production dépendante des énergies fossiles et donc une industrie énergétique fortement exposée à la hausse des coûts de ces matières. Une stratégie de Maîtrise de la Demande en Energie affichée avec un objectif de réduction de la consommation de 20 %. La stratégie énergétique des îles est en cours de rédaction. Les Seychelles présentent un fort potentiel concernant l'éolien.

c. Une méthodologie pour l'autonomie énergétique

2 approches complémentaires :

- ✓ Approche technologique :
 - Maîtrise De l'Energie (MDE)
 - Energies Renouvelables (ENR)
 - Stockage et régulation des énergies intermittentes

- ✓ Approche stratégique :
 - Bilans et études des potentialités
 - Planification et mix énergétiques
 - Actions de R&D, formations, sensibilisations,...
 - Institutions et mobilisation des acteurs

d. Propositions

4 thèmes pour des programmes communs :

- ✓ **Formations :**
 - Pour les cadres et techniciens
 - Formations initiales et continues
 - Décentralisation et coordination des centres de formation

- ✓ **R&D :**
 - Adaptation des technologies au contexte de nos îles
 - Développement de nouvelles solutions et innovation

- ✓ **Etudes de potentialités et mix énergétique :**
 - Prospective et planification pour chacune des îles
 - Coordination des stratégies entre les îles

Atouts communs :

- fortes potentialités renouvelables dans chacune des îles
- complémentarité des potentialités entre les îles
- ressources humaines et compétences

b. Les problématiques et les potentialités énergétiques par pays :

Les Comores :

Une production dépendante des énergies fossiles et donc une industrie énergétique exposée à la hausse des coûts de ces matières premières. Il n'existe actuellement aucune réglementation ou normalisation sur le secteur énergie.

L'autonomie énergétique passera nécessairement par la diffusion massive des énergies renouvelables qui est inscrite dans le programme de développement comorien. Cependant, le taux de couverture hétérogène dans chacune des îles et le taux d'équipement sont faibles. Par ailleurs, la ressource n'est pas diffusée de manière homogène entre chacune des îles de l'Union des Comores.

Les Comores ont d'importantes potentialités en termes de géothermie.

Madagascar :

Un potentiel important en termes de biomasse, mais des problèmes de maintenance et de délestage.

Une production insuffisante, trop peu différenciée, des infrastructures de transport vétustes et une distribution hétérogène sur l'ensemble du territoire.

Un potentiel important en exploitation des gisements hydrauliques « fil de l'eau » et en biomasse.

Maurice :

Une production dépendante des énergies fossiles et donc une industrie énergétique fortement exposée à la hausse des coûts de ces matières.

Un développement nécessaire des énergies renouvelables à hauteur de 50 % du parc installé d'ici 2025. Un certain nombre d'actions sont en cours au niveau du cadre institutionnel et juridique, notamment la création d'une Agence pour l'Energie Mauricienne. Par ailleurs, l'île Maurice présente un fort potentiel en termes d'ENR sur la biomasse et les énergies de la mer.

Une collaboration est souhaitée notamment en termes de formation.

d. « Feuille de route » - projets

Les priorités identifiées dans l'atelier sécurité alimentaire amènent à proposer une segmentation du travail devant conduire à la formalisation de projets à soumettre à la COI et dans les cadres d'engagement prévus :

Le principal objectif opérationnel est celui de la construction de plusieurs filières-clés, dans une optique de complémentarité entre les pays de la COI.

La création d'un observatoire sur les risques sanitaires et phytosanitaires est préconisée. L'organisation du dispositif de banques de données, de laboratoires et d'outils de certification est à concevoir en fonction de la mise en œuvre de l'objectif central de constitution de filières régionales. La segmentation suivante est proposée :

- Etude des besoins et des capacités comparées des pays de la COI
- Validation des filières-clés (Rappel : filières identifiées lors des ateliers : élevage bovin viande et lait, pêche et aquaculture, riz, maïs, pommes de terre et oignons, semences)
- Formation-recherche
- Installation/développement des exploitations (corollaires : maintenance et valorisation des sols, sécurisation climat-pollutions, micro-crédit d'installation, etc...)
- Exploitation : traçabilité et sécurité, certification en interne et à l'export hors zone COI ; création d'un label régional de type AOC.
- Industrie de transformation et de conditionnement
- Logistique de transport, ajustement de l'outillage portuaire et aéroportuaire régional.

B- ATELIER « ENERGIE »

Présidente de séance : Mme Maya CESARI, vice-présidente de la Région Réunion

Co-président de séance : M. Devdasslall DUSORUTH, directeur de la coopération régionale au ministère des affaires étrangères, du commerce international et de la coopération de la République de Maurice

a. Un constat commun :

Handicaps communs :

- augmentation du coût du baril de pétrole
- objectif de réduction des émissions de gaz à effets de serre
- changements climatiques

- une activité de pêche limitée aux récifs du fait d'une insuffisante sécurité en mer ainsi que d'absence de port pouvant permettre le transbordement et d'un système d'information relatif aux ressources halieutiques.

Maurice : les problématiques sont essentiellement relatives à l'arbitrage de la vocation foncière, dans un contexte où les importations représentent la majorité des produits alimentaires. Une stratégie d'ouverture régionale est initiée.

Problématiques principales :

- augmentation des prix des produits agricoles majoritairement importés
- suivi phytosanitaire
- financements d'infrastructures, notamment de stockage
- disponibilité des approvisionnements en semences
- manque de données économiques sur les marchés.

Seychelles : Ce micro-Etat dispose d'une importante Zone Economique Exclusive.

Les besoins exprimés :

- renforcement des capacités institutionnelles et humaines.
- mauvaise exploitation des ressources halieutiques.
- problématiques liées à l'importation des intrants agricoles (engrais, semences).

Madagascar : Pour réaliser ses ambitions en termes agroalimentaires, Madagascar doit résoudre des problèmes majeurs :

- l'érosion rapide des sols.
- l'inaccessibilité de certaines terres.
- des besoins de financements ainsi qu'en termes de formation pour les techniques agricoles, de mécanisation (agro industries), de recherche, de qualité et de certification, d'infrastructures.

c. Quelques outils de la sécurité alimentaire

Le débat a mis en lumière les outils facilitant l'accès à une sécurité alimentaire au niveau de l'océan Indien :

- formation, observation, recueil et traitement de l'information
- traçabilité, origine, certification, labellisation
- qualité
- financements
- logistiques et transports

II - SYNTHÈSE DES ATELIERS THÉMATIQUES

À l'issue des travaux des ateliers thématiques, les préconisations suivantes ont été formulées :

A- ATELIER « SÉCURITÉ ALIMENTAIRE »

Présidente de séance : Dr Catherine GAUD, vice-présidente de la Région Réunion

Co-président de séance : M. Hughes RAJADNSON, directeur du cabinet du Ministre de l'énergie et des mines de la République de Madagascar

a. Les points communs

Au sein des îles de la COI, il apparaît en terme de sécurité alimentaire qu'un certain nombre de problématiques communes émerge :

- la pression foncière accrue liée à l'explosion de la démographie
- une exposition importante aux phénomènes de hausse des prix des matières premières liées à la dépendance des économies aux importations
- un contexte tropical exposant les cultures et les élevages aux risques sanitaires
- un niveau de développement qui ne permet pas toujours une prise en compte efficace des défis posés
- l'utilisation rationnelle et durable des sols
- le développement de filières de transformation pouvant s'appuyer sur des filières de production régionales ou locales
- une prise en compte de tous les niveaux de risques (sanitaires, naturels, ...).

b. Les spécificités de chaque pays

Aux niveaux des États de la COI, les pays partagent des problématiques différentes, parfois complémentaires :

Comores : les cultures vivrières et la pêche représentent beaucoup en termes d'emplois et de richesses. Les problèmes qui se posent sont :

- la dégradation des terres
- une mauvaise maîtrise des aspects phytosanitaires
- des techniques culturales inadaptées
- des techniques d'irrigations insuffisamment développées
- une absence de marché d'écoulement pour certains produits comme la pomme de terre et les produits maraîchers

Missions :

- échanges d'informations (revue des projets, préparation des réunion du CIRC ...)
- assurer la cohérence/coordination des financements FED/FEDER de manière opérationnelle à toutes les phases d'élaboration des projets
- identifier de nouveaux projets

Fréquence :

- au moins une fois par trimestre (alternativement à Maurice et à La Réunion)
4. Assurer une participation active de La Réunion aux comités de pilotage des projets

Tous les projets de la COI financés par le FED font l'objet d'un comité de pilotage auquel participent les représentants des Etats-membres, du SG/COI et de la DCE de Maurice, en présence du chef du projet (assistance technique).

Ces comités de pilotage se réunissent en règle générale à Maurice, où se trouve basée l'assistance technique.

La participation des représentants de La Réunion devra désormais faire l'objet d'une étroite et préalable concertation entre les partenaires concernés, se traduisant notamment par :

- la délivrance d'instructions
- la rédaction d'un compte-rendu de mission

5. Prendre en compte le décalage temporel entre les programmes

Le 10^e FED ne sera réellement opérationnel qu'en 2010 alors que le PO Coopération Territoriale démarrera en 2008 : il conviendra de tenir compte de cette contrainte.

b) Projets complémentaires nécessaires à des programmes d'actions

Les synergies découlant du rapprochement de deux projets similaires et complémentaires peuvent faire l'objet d'un programme d'actions pouvant à son tour être financé par le FED et le FEDER en fonction des retombées escomptées pour les Etats ACP de la COI et La Réunion, les investissements devant nécessairement être financés conformément aux procédures du FED d'une part, et à celles du FEDER d'autre part.

Ex :

- AMESD (FED)
- SEAS-OI (FEDER)

c) Projets mobilisant des financements espacés dans le temps

La phase expérimentale est financée par La Réunion (FEDER) et la montée en puissance financée par un Etat ACP (10^e FED).

Ex : Service militaire d'action au développement (SMAD) à Madagascar

2. Intégrer La Réunion en sa qualité de RUP dès la conception des projets

Cela signifie en particulier que les TDR des études de faisabilité doivent prévoir une exacte prise en considération des modalités de la participation de La Réunion aux projets ACP financés par le FED et prendre en compte en amont les articulations découlant des règles financières régissant le FED d'une part, et le FEDER d'autre part.

3. Créer un comité stratégique entre le SG/COI et la Région Réunion

Une instance technique de concertation de la coopération régionale sera créée dans le cadre du PO Coopération Territoriale « Océan Indien » en y associant notamment les représentants des secrétariats généraux des principales organisations régionales (SADC, COMESA, COI).

Il est apparu nécessaire, au-delà de cette instance, de créer un comité stratégique pour ce qui concerne la COI, conformément à l'esprit des recommandations formulées à plusieurs reprises par les plus hautes instances de la COI visant à renforcer l'intégration régionale entre ses membres.

Motivation :

- le SG/COI est ordonnateur régional des projets financés par le FED (6 actuellement représentant un montant global de plus de 49 M€)
- la Région Réunion est autorité de gestion du POCT (coût global de plus de 44 M€, dont 35,4 M€ de FEDER)

Afin d'atteindre ces objectifs, les travaux du séminaire se sont déroulés dans le cadre d'une double approche :

- l'une globale et transversale, sur la base de l'article 60 des APE intérimaires, des projets prioritaires du groupe CMMS (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles) et des axes du POCT, pour préciser les opportunités et les contraintes d'une coordination opérationnelle et financière. Les projets concernant le désenclavement numérique (projets SEGANET, RAVENALE ...), les technologies liées aux images satellitaires (projets AMESD, SEAS-OI) qui figurent soit dans les projets du groupe CMMS, soit dans les programmes de coopération régionale de La Réunion ont servi d'exemples pour aborder ces problématiques de coordination.
- la seconde sectorielle visait à déterminer aussi précisément que possible une stratégie, les actions prioritaires, les sources de financement possibles pour définir une « feuille de route » face à deux problématiques importantes pour les îles de la COI : l'autonomisation énergétique et la sécurisation alimentaire.

I - APPROCHE GLOBALE ET TRANSVERSALE : « PROBLEMATIQUES ET METHODOLOGIE DE COORDINATION »

Président de séance : M. Wilfrid BERTILE, vice-président de la Région Réunion

A l'issue des travaux, les recommandations suivantes ont été formulées et adoptées :

1. Etablir une typologie des projets de coopération régionale susceptibles de mobiliser des financements FED et FEDER

a) Projets complètement intégrés

Tous les pays dont La Réunion (France) participent étroitement à toutes les étapes d'un projet, depuis sa conception jusqu'à sa clôture (décision d'opportunité de lancer le projet, termes de référence de l'étude de faisabilité, choix du consultant, mise en œuvre, financement, évaluation ...).

La coordination des financements FED et FEDER intervient donc dès l'élaboration du projet.

Ex : PRPV

En application des décisions du Conseil de la Commission de l'Océan Indien (réunions ministérielles des 30 octobre 2007 et 27-28 mars 2008) et dans le même esprit que celui du colloque international organisé aux Seychelles (4-6 mars 2008) sur le thème « Mondialisation et intégration régionale : l'avenir de la COI », un séminaire international sur le codéveloppement durable des îles de la Commission de l'Océan Indien s'est tenu les 12 et 13 juin 2008 à l'Hôtel de Région à Saint-Denis de La Réunion.

Présidée par M. Paul VERGES, Président du Conseil Régional de La Réunion, la séance d'ouverture de ce séminaire a été marquée par les interventions des représentants :

- du Conseil Général : M. Ibrahim DINDAR, Vice-Président
- de la Commission de l'Océan Indien : Mme Monique ANDREAS-ESOAVELOMANDROSO, Secrétaire Générale
- de la Commission européenne : M. Franco TRANQUILLI, premier conseiller à la Délégation de la Commission européenne à Maurice
- de la Préfecture de La Réunion : M. Joël GODEAU, conseiller diplomatique du Préfet, OPL auprès de la COI
- de la Commission de l'Océan Indien : S.E.M. Ahmed Ben Saïd JAFFAR, Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération de l'Union des Comores, chargé de la Diaspora, de la Francophonie et du Monde arabe, et Président en exercice du Conseil de la Commission de l'Océan Indien

Les objectifs assignés à ce séminaire étaient les suivants :

- évaluer les opportunités réellement offertes en matière de codéveloppement des îles de la COI par les différents cadres existants ou en discussion : Documents de Stratégie Régionale (DSR), Programmes Indicatifs Régionaux (PIR), Programmes Indicatifs Nationaux (PIN), Accords de Partenariat Economique (APE), Programme Opérationnel de Coopération Territoriale (POCT) « Océan Indien » 2007-2013....
- identifier parmi ces opportunités des priorités de coopération multilatérale et bilatérale pouvant bénéficier d'une plus value au regard du principe de subsidiarité et être mises en œuvre dans des délais compatibles avec les programmations citées et leurs contraintes ...
- préciser les sources de financements disponibles pour ces actions prioritaires, les conditions de leur mise en œuvre et de leur meilleure coordination ainsi que les possibilités d'intervention d'autres partenaires contributeurs.



SYNTHESE DU SEMINAIRE
« CODEVELOPPEMENT DURABLE DES ILES
DE LA COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN »

(SAINT-DENIS DE LA REUNION, 12-13 JUIN 2008)